



Compte-rendu du Conseil Communautaire du
1^{er} mars 2016
à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD

Titulaires / Suppléants

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	Pouvoir à Emmanuel Correia
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	Pouvoir à Guillaume Rousset
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	
Cyril PORTEFAIX	Augnat	
Guy FRADIN	Chassagne	X
<i>Alain MAISONNEUVE (suppléant)</i>	<i>Chassagne</i>	
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
<i>Laurent FRADIN (suppléant)</i>	<i>Dauzat-sur-Vodable</i>	
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	
<i>Patrick PICHON (suppléant)</i>	<i>La Chapelle Marcousse</i>	
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
<i>Véronique TIXIER (suppléante)</i>	<i>La Godivelle</i>	
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoires	X
Frédéric CHABRILLAT	Mazoires	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	X
<i>Jean VERDIER (suppléant)</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUNOUX	Saint Hérent	
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	
<i>Didier ROUBERTOU (suppléant)</i>	<i>Ternant les Eaux</i>	

Assistaient en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015
- Services et vie locale
- Dynamiques économiques
- Environnement et transition énergétique
- Aménagement du territoire
- Vie intercommunale et moyens associés
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le premier mars à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président, Bernard Veissière, en date du 8 février 2016.

19 conseillers sont présents, 2 conseillers ont donné pouvoir, le quorum est atteint.

Guy Fradin est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2015

Le Président indique que le compte-rendu du précédent conseil a été envoyé à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la présente séance, soit par courrier soit par mail, conformément aux souhaits de chacun. Il demande si des remarques sont à formuler sur ce document.

Guy Goyon indique que sur la page 3 du projet de compte-rendu ces propos sont mal retranscrits. Quand il a évoqué la T.E.O.M. et le fait qu'à titre personnel, il payait cher, il s'agissait d'un exemple. Le Président répond que le compte rendu sera reformulé en ce sens avant diffusion.

Guy Goyon indique également que le déneigement était bien, avant Ardes Communauté, à la charge des communes, mais qu'en revanche, les ordures ménagères ne sont pas à la charge de la communauté de communes, mais des particuliers via la T.E.O.M. Le Président indique que la communauté de communes payent les dépenses liées aux ordures ménagères et finance ces dépenses par la T.E.O.M.

En l'absence d'autres remarques, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Services et vie locale

Maison de services : rendu final de l'étude, plan de financement prévisionnel, demande de soutien à l'investissement public local, calendrier, consultation maîtrise d'œuvre.

Guillaume Rousset rappelle que le projet a été inscrit au contrat Auvergne + et qu'un point d'étape de l'étude avait été fait au dernier conseil. L'étude (2 dernières phases) a été présentée le 25 janvier dernier au comité de pilotage et des amendements ont été demandés de sorte à supprimer la construction d'un niveau R + 2 à certains endroits et à minimiser le nombre d'ascenseurs. Il présente ainsi des éléments du rendu final et notamment que l'espace de la place Jean Garnier a été ciblé. Il ajoute que l'étude donne un chiffrage des volumes nécessaires pour accueillir les services identifiés comme nécessaires pour le territoire, au sein de cette maison de services.

Bernard Veissière informe également l'assemblée que la gendarmerie serait intéressée pour avoir un local partagé d'accueil dans la maison de services.

Jacques Therme demande si cela signifie la fermeture de la gendarmerie actuelle. Bernard Veissière indique que cela permettrait de pérenniser la présence de la gendarmerie, car le service reste fragile.

Christian Maerten complète en indiquant qu'il s'agit d'avoir la possibilité d'accueillir différents partenaires, par la présence de bureaux partagés en nombre suffisant. Il indique que le projet de maison de services est bien dans l'air du temps et qu'il est important d'être dans les

premiers du département. Christian Maerten commente également le plan et observe que des regroupements de services ouverts ont été effectués de sorte à réduire le fonctionnement.

Guillaume Rousset indique que l'intégralité de l'étude peut être envoyée sur demande.

Bernard Veissière précise que la maison de service pourrait également être raccordée au réseau de chaleur bois.

Guillaume Rousset informe également l'assemblée que l'état vient de créer un fonds dénommé « Soutien à l'investissement public local » doté de près de 100 millions d'euros en région Auvergne Rhône Alpes et qui pose comme condition de démarrer les travaux à la fin de l'année (signature de marché et/ou ordre de services).

Il propose au conseil de solliciter une aide auprès de ce fonds et que le plan de financement de l'opération s'établirait alors comme suit :

Dépenses*		Recettes	
Acquisitions	100 000 €	FRADDT (acquis)	134 031 €
Travaux et équipements	2 150 000 €	DETR 2016 (demandée)	150 000 €
Honoraires, études, ingénierie	350 000 €	Soutien à l'investissement public	1 695 969 €
		Autofinancement	520 000 €
		Département sur médiathèque (ou CTDD ?)	100 000 €
TOTAL DEPENSES	2 600 000 €	TOTAL RECETTES	2 600 000 €

*Les lignes de dépenses peuvent être fongibles.

Le Président demande au Conseil de

- Valider le projet et le plan de financement prévisionnel
- De l'autoriser à déposer toute demande de subvention possible
- De l'autoriser à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Accord unanime.

Requalification des bâtiments du centre de loisirs sans hébergement (CLSH)

Guillaume Rousset indique, dans la continuité du point précédent, qu'il est également important d'ancrer durablement le centre de loisirs sur le territoire. Il ajoute que différents pôles enfance jeunesse émergent sur le territoire du Pays (St Germain, Plauzat, Brassac,...). Il rappelle que le conseil avait validé lors de sa séance du 7 avril 2015 le principe de requalification des bâtiments du centre de loisirs et avait sollicité l'inscription d'une subvention de 30 000 € H.T. au contrat Auvergne + III.

Les 2 bâtiments ont été estimés par le service des domaines à hauteur de 60 à 70 000 € pour l'ensemble. Il semble donc raisonnable que le projet de requalification pour 100 m² se situe autour de 200 à 250 000 € H.T. en comprenant l'acquisition, les travaux, les honoraires et l'équipement... (sous réserve de l'accord de la commune d'Ardes-sur-Couze, pour la vente).

Guillaume Rousset indique que le plan de financement pourrait être le suivant :

Ardes Communauté	50 000 €
FRADDT	30 000 €

CAF :	100 000 €
Leader / Autres :	70 000 €
TOTAL :	250 000 €

Afin de faire avancer ce dossier, il propose au conseil de :

- valider le projet et le plan de financement
- autoriser le Président à demander toute subvention notamment auprès de la CAF (échéance au 15 avril 2016)
- autoriser le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet
- autoriser le Président à signer toute pièce utile au déroulement de l'opération.

Accord unanime.

Le Président précise que ceci est sous réserve de l'accord de la commune d'Ardes pour la vente.

T.A.P. : Modification du corps de séance (à Ardes)

Guillaume Rousset indique que les T.A.P. organisés par Ardes Communauté fonctionnent bien à Augnat et qu'à Ardes, certains animateurs rencontrent des difficultés sur les contenus pédagogiques.

Ces difficultés sont vraisemblablement dues à un temps d'animation de séance trop long pour les enfants et les animateurs (1h30) et à des activités imposées aux enfants sur une année scolaire pleine sans turnover.

Afin de trouver une solution intermédiaire pour les animateurs et les enfants, il propose de modifier le corps de séance de la façon suivante :

- 15 minutes de pause pour les enfants afin de bien distinguer le déroulement des différents temps avec une surveillance des animateurs ALSH.
- 45 minutes de corps principal de séance en fonction des différents cycles scolaires sur la thématique pédagogique.
- Le reste de la séance (30 min) avec des animations dites de « loisirs » avec un retour au calme, afin d'éviter les surcharges d'activités.

Pour appliquer cette démarche, il propose l'acquisition de petit matériel pour un montant maximal de 1200 € H.T.

Frédéric Chabrilat demande s'il ne serait pas mieux de programmer deux activités de 45 minutes, sur différents jours. Guillaume Rousset indique que la D.D.C.S. nous a fait un retour plutôt négatif de cette option, lors du comité de pilotage du P.E.D.T., au vu des expériences dont ils ont connaissance sur l'ensemble du département.

Emmanuel Correia demande si cette modification implique une diminution des heures des intervenants. Guillaume Rousset indique que ce n'est pas le cas.

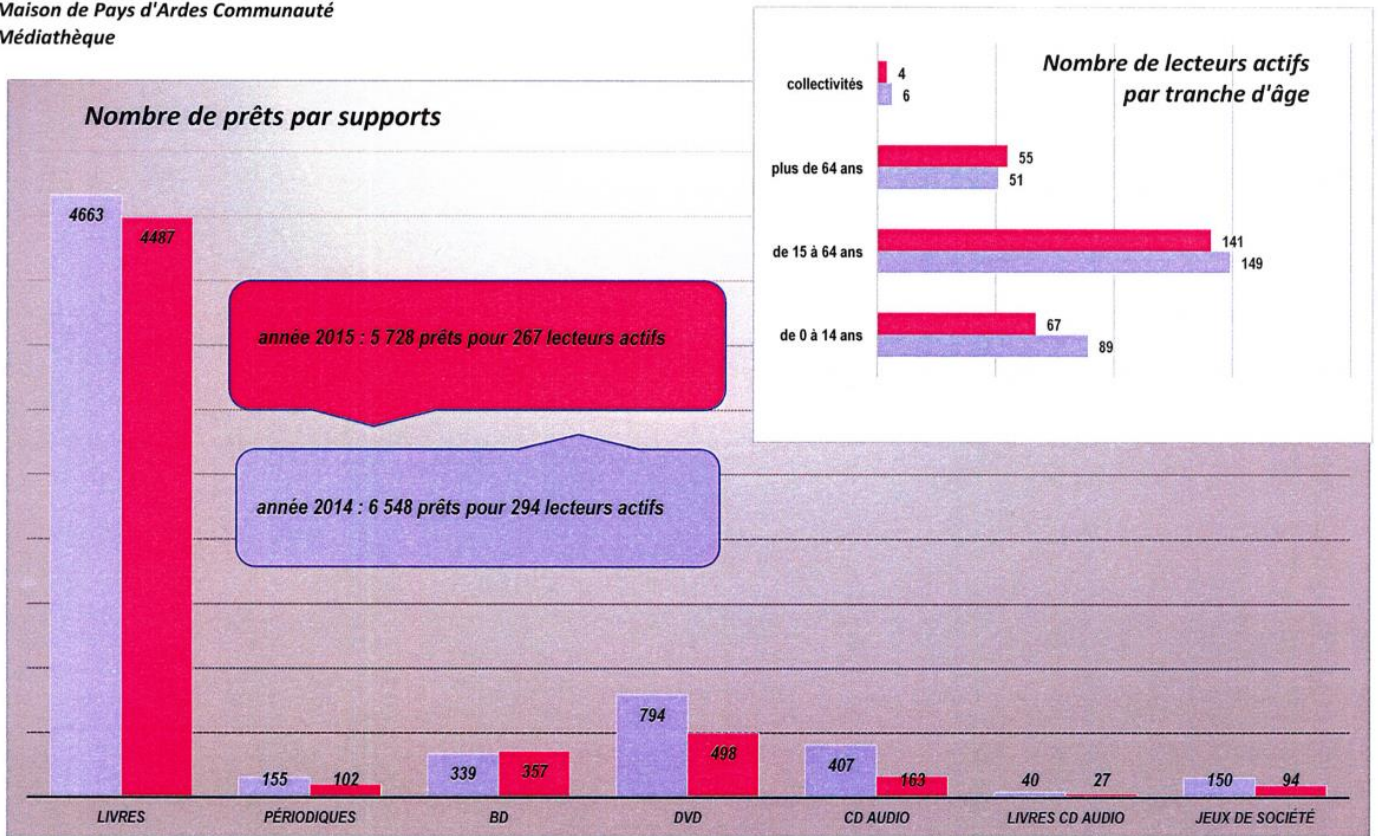
Après débat, il est procédé au vote.

A l'unanimité, le conseil décide de :

- Valider la modification du corps de séance telle que ci-dessus présentée, pour les groupes le nécessitant
- Valider un budget d'équipement de 1200 € H.T.

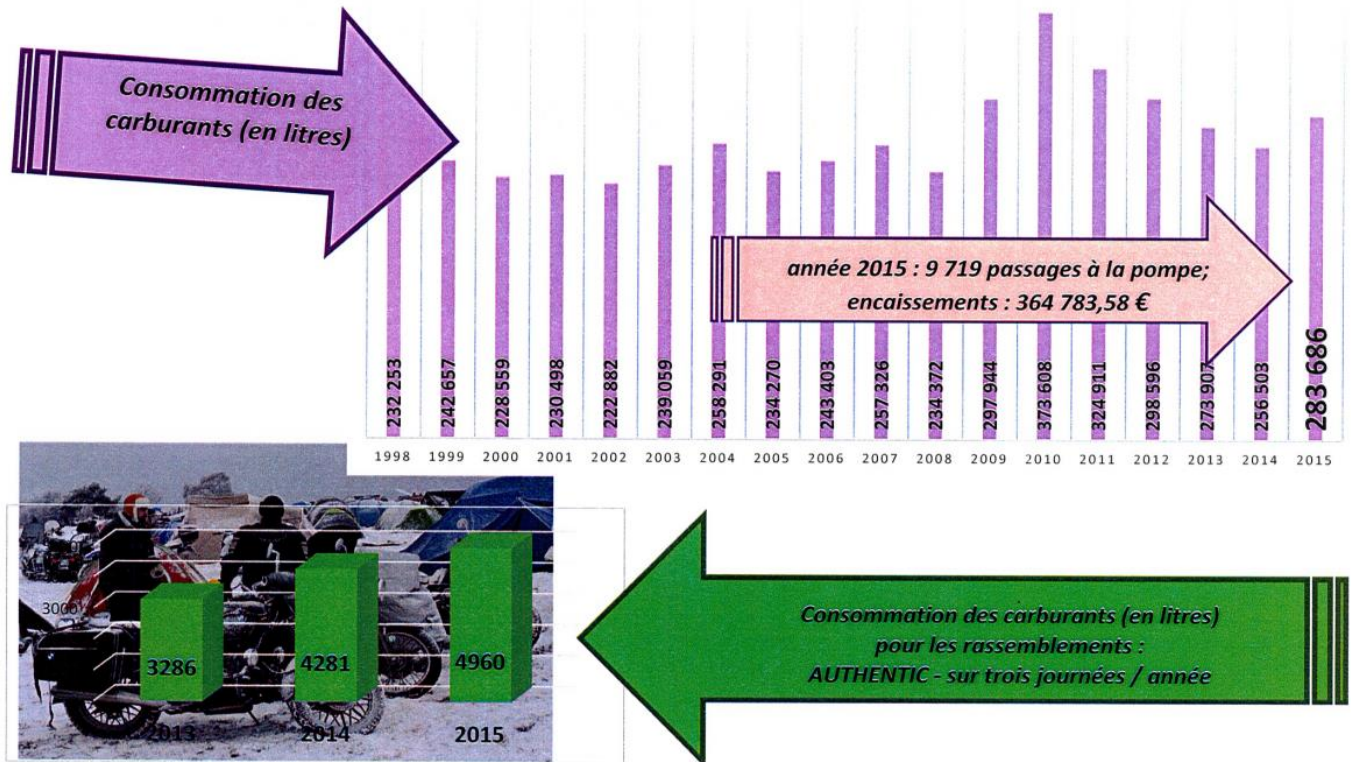
Bilan de la maison de Pays

Guillaume Rousset commente les graphiques réalisés par les agents de la maison de Pays :

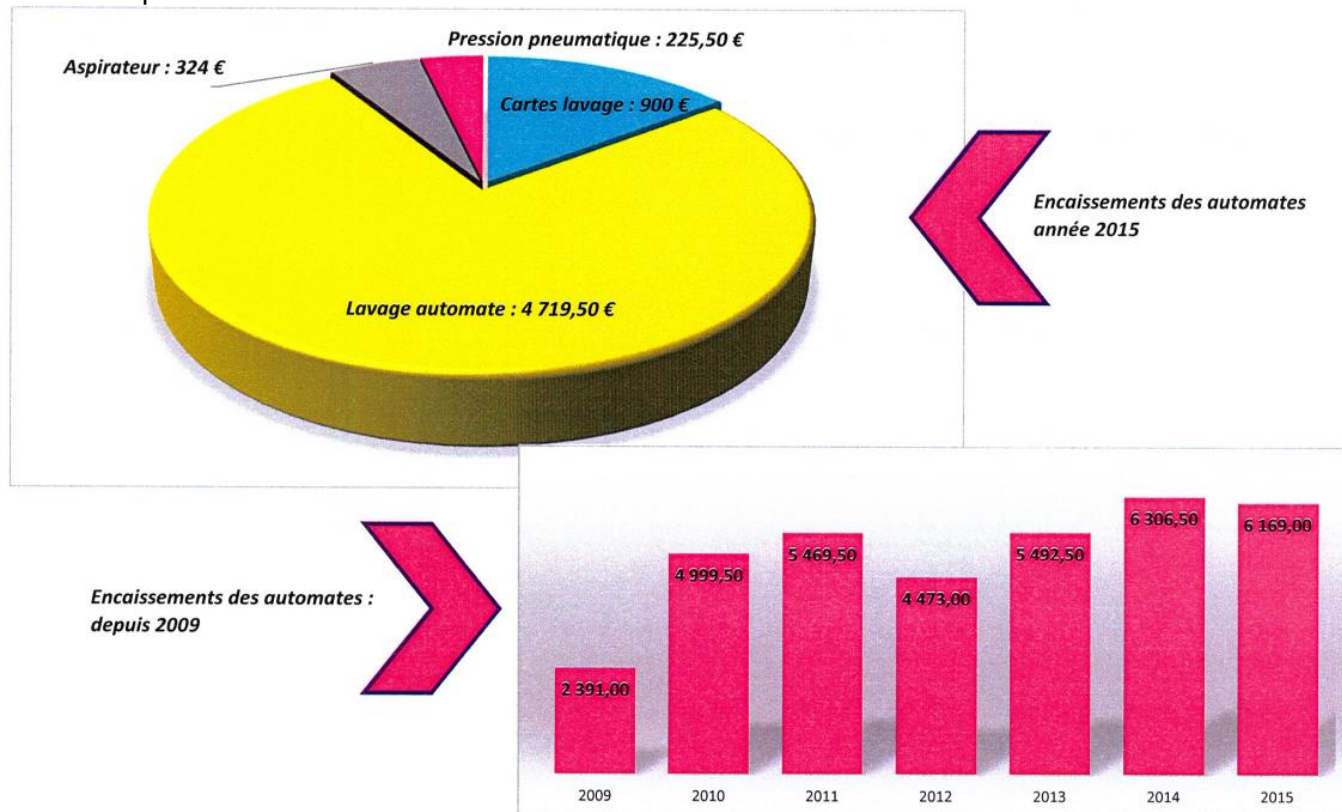


L'activité de la médiathèque reste bien ancrée et est importante en nombre de lecteurs par rapport à d'autres territoires.

L'activité carburant a réalisé une bonne année d'exploitation et l'impact du rassemblement de moto n'est pas neutre avec près de 5000 L vendus



Les activités des automates représentent une rentrée d'argent pour Ardes Communauté d'autant que les investissements sont amortis :

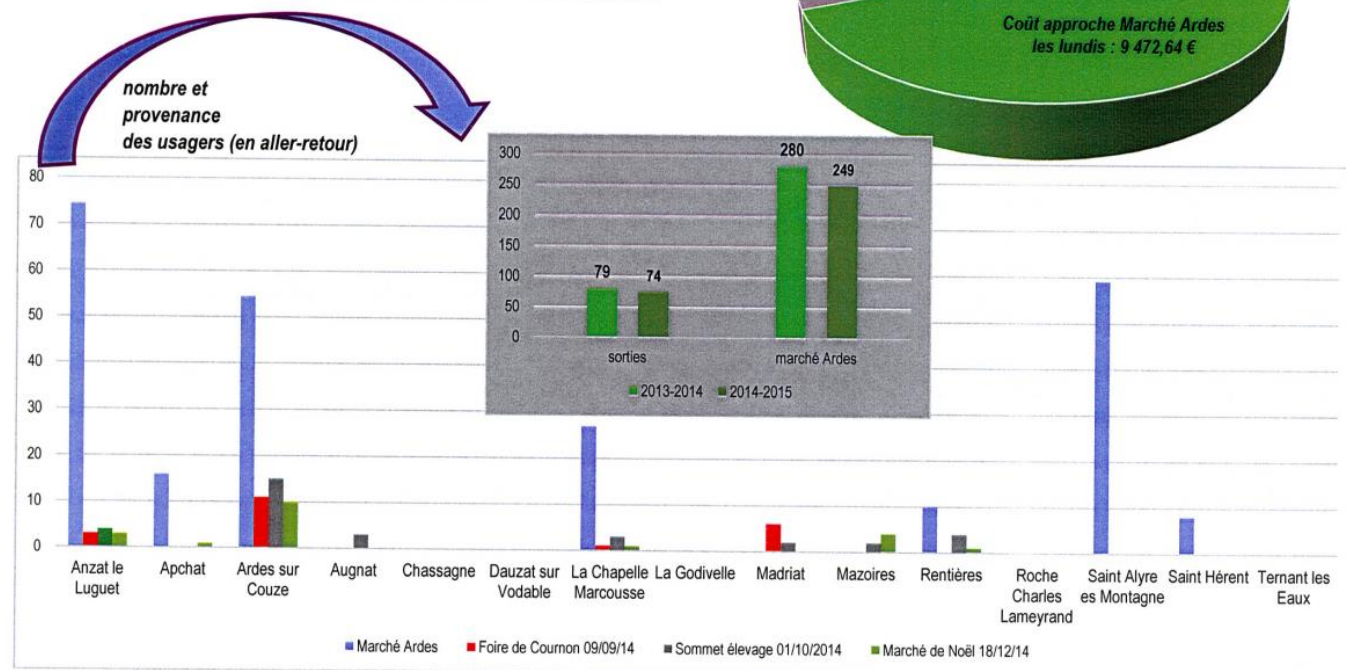
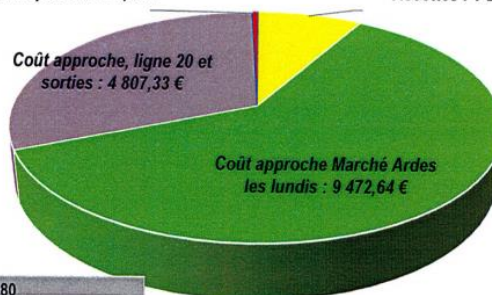


Enfin, le bus des montagnes reste un service utilisé par les habitants mais qui est couteux :

Maison de Pays d'Ardes Communauté
Régie Bus des Montagnes : septembre 2014 à août 2015

Recettes et Dépenses
soit un déficit total de 12 938,39 €
aide financière du Conseil Départemental de 6 469,19 € (50% du déficit)

Avoir transporteur : 72,98 €



Le Président ajoute que le Conseil Départemental a écrit à Ardes Communauté fin janvier pour l'informer que l'aide passait de 50 % à 25 % du déficit du service et que cela se traduisait au final par une augmentation de coût de 3000 € environ pour la collectivité. Il indique que la méthode n'est pas correcte dans la mesure où la collectivité est mise devant la décision prise et

que les dépenses sont déjà engagées. Bernard Veissière demande au conseil l'accord pour écrire au nom de tous les élus au Président du Conseil Départemental à ce sujet. Le conseil est d'accord.

Le Président fait une parenthèse sur les financements du chantier d'insertion. Il indique que le financement était auparavant assuré sur une année et qu'en 2016, l'aide n'est assurée que pour les six premiers mois. Il ajoute qu'il semble se dessiner la suppression de 20 chantiers d'insertion sur le département et demande qui assume alors les licenciements notamment des encadrants ?

Le Président cite un 3^{ème} exemple et informe les élus qu'il se pourrait que les travaux d'enfouissement des réseaux, qui étaient jusqu'ici financés à 30 % du T.T.C., soient intégrés au F.I.C., et aidés au taux du F.I.C.

Revenant au bus des Montagnes, Françoise Pelissier demande si on ne peut pas augmenter un peu le prix. Guillaume Rousset indique qu'il faut aussi étudier finement, si on a la donnée, le nombre réel d'usagers.

Christian Maerten indique qu'il faut étudier rapidement les hypothèses, notamment celle de faire cette prestation en interne, pour proposer quelque chose de nouveau et de moins couteux.

Dynamiques économiques

Centre de rassemblement de la Cabane : présentation de l'APS, plan de financement prévisionnel

Jean-Louis Lenègre présente l'APS du centre de rassemblement de la Cabane. Il indique que le montant estimatif de l'opération, avec les options (reprise du goudron de la place et éclairage de l'ensemble) est de 410 000 € H.T.

Il détaille les coûts :

Conservés dans l'état - aucune prestation	
- charpente bois,	
- couverture bacs aciers,	
- gouttières, descentes EP,	
- bardage polycarbonate - localisation : façades Sud, Est & Ouest.	
Travaux	
Terrassement - Fondations - Gros oeuvre - Abords	117 000
Etanchéité isolation	7 000
Menuiseries aluminium - Menuiseries métalliques - Métallerie	7 600
Plâtrerie - Isolation - Peintures - Faux plafonds	6 500
Menuiseries bois (exter. & inter.) - Bardage bois	15 400
Carrelages - Revêtement mural (faïences)	10 000
Barrières & parcs pour animaux	52 200
Plomberie - Sanitaires	17 700
Chauffage - Ventilation - zone bureaux	6 900
Courants forts	15 400
Courants faible	1 900
ANC	41 620
Divers	800
Maitrise d'œuvre 11.5%	34 500
Sous total Travaux	334 500

Travaux non soumis à Maitrise d'œuvre	
Achat du terrain	5 000
Etude Assainissement	2 000
Relevé topo	1 000
SPS / bureau de contrôle	3 000
Branchement électrique / téléphone / eau	3 000
Equipements bureaux (armoires ordinateurs radiateurs...)	2 000
Logiciels boviwin ordinateur tactile douchette liaison balance	6 200
Système de pesage électronique	2 000
Voirie	48 900
Eclairage intérieur	2 400
Sous total Travaux non soumis à Maitrise d'œuvre	75 500
TOTAL	410 000

Jean-Louis Lenègre fait part des difficultés d'Ardes Communauté sur l'achat d'une emprise de 2500 m² et indique que, jusqu'ici, un projet de bail à hauteur de 40 € par an avait été fait avec Mme Martin, propriétaire de la parcelle.

Roger Roche demande ce qu'il se passe si on ne peut acquérir la parcelle. Jean-Louis Lenègre indique que cela serait bloquant pour les subventions et que le projet ne pourrait alors se faire, ce qui entrainerait la fermeture de l'équipement.

Robert Chazalon demande la somme qui a déjà été investie sur le parc. Il s'agit de 120 à 140 000 € H.T. Robert Chazalon estime que si l'on arrête, on perd tout le bénéfice des investissements précédents.

Bernard Veissière rappelle que le but est de rendre service aux producteurs. Il ajoute que si le projet d'investissement ne peut se faire, au vu des exigences réglementaires, le parc de triage ne pourra fonctionner en toute légalité. Il demande au conseil l'autorisation de fermer l'équipement, le cas échéant, de sorte à se prémunir de toute infraction. **Accord unanime.**

Bernard Veissière souhaite voir aboutir l'achat du terrain. Il indique que la négociation doit être raisonnable et demande au conseil l'autorisation de solliciter une estimation du service des domaines pour l'emprise de 2500 m² nécessaire au projet. **Accord unanime.**

Jean-Louis Lenègre expose les différentes difficultés rencontrées sur l'assainissement. Il indique que la commission Dynamiques Economiques s'est prononcée en faveur d'une solution où l'assainissement ne sert qu'au centre de rassemblement et est situé sur une emprise appartenant à Ardes Communauté. Daniel Michalon demande si en creusant, on ne pourrait pas arriver à une solution gravitaire. Ceci semble difficile également. Jean-Louis Lenègre indique que la question n'est pas encore tranchée, qu'il attend d'autres propositions, mais que le coût des différentes options est voisin de 40 000 € H.T. et qu'il convient de l'intégrer au plan de financement.

En terme de ressources, il propose le plan de financement suivant :

Financement	Montant	Etat d'avancement
Montant de l'aide FEADER (LEADER) sollicitée*	242 000 €	

Réserve parlementaire	6 000 €	Arrêté du ministre de l'intérieur du 30 juillet 2015
Région FRADDT	20 000 €	FRADDT, accordé dans le cadre du contrat Auvergne + III
ETAT (DETR)	60 000 €	Arrêté du Préfet du 16 mars 2015
Montant total du financement public estimé nécessaire au projet*	328 000 €	
Autofinancement	82 000 €	
TOTAL	410 000 €	

Il ajoute qu'une aide du département du Puy de Dôme est également à l'étude pour un montant de 100 000 €. En fonction des subventions possibles, il pourrait être décidé de supprimer les options. Par ailleurs, il s'agit bien ici d'un estimatif et non du résultat de l'appel d'offres.

Jean-Louis Lenègre demande au Conseil de :

- Valider le projet et le plan de financement
- D'autoriser le Président à déposer toute demande de subvention possible

Accord unanime.

Frédéric Chabrilat propose qu'une aide soit également demandée à la M.S.A. Cette proposition est actée.

Jean-Louis Lenègre indique que la commission Dynamiques Economiques a souhaité que soit envisagé le fonctionnement de l'équipement.

Il est raisonnable de penser qu'une personne est nécessaire pour 2 à 3 jours par semaine, pour le suivi de la traçabilité et l'entretien du parc.

Cela correspond à environ 20 h / semaine (soit 1040 h par an) soit une dépense de l'ordre de 20000 €.

Il présente le budget de fonctionnement prévisionnel :

Personnel :	20 000 €
Eau :	1 000 €
Electricité :	1 000 €
Maintenance logiciel	400 €
Contrôle bascule :	1 300 €
Fourniture et entretien :	800 €
Assurances :	500 €
Consommables :	2 000 €
Soit un estimatif de l'ordre de 30 000 €.	

Jean-Louis Lenègre indique que cet équipement ne doit pas coûter à la collectivité. Aussi, en dehors de toute subvention (aide à l'emploi ?), il est nécessaire que les passages (avec ou sans pesée) couvrent le budget de fonctionnement.

Si l'on se base sur 4000 animaux pesés et 4000 animaux non pesés

Si l'on se dit que l'accès pour pesée doit être le double du prix d'accès seul, on arriverait à des prix de 2,50 € et 5 €.

Il propose au conseil de valider le principe que les prix facturés pour le passage ou la pesée couvrent le budget de fonctionnement.

Accord unanime.

Emmanuel Correia demande l'avis des agriculteurs présents dans le conseil sur ce projet. Jocelyne Mansana demande les conséquences de la fermeture du centre.

Frédéric Chabrilat indique qu'il est favorable au maintien du centre de la cabane mais qu'en cas de fermeture les producteurs seront contraints d'aller peser les animaux ailleurs, avec des coûts de transport et des pertes de poids des animaux. Robert Chazalon, Françoise Pelissier, Guy Goyon confirment également l'intérêt de l'équipement.

Projet Cézallier Bio : plan de financement actualisé, convention avec les Communautés de Communes partenaires

Jean-Louis Lenègre cède la parole à Alexandre Duboc. Celui-ci rappelle que le projet « Cézallier Bio », présenté dans des séances précédentes sur son contenu et porté par Ardes Communauté en partenariat avec la communauté de communes du Cézallier et la Communauté de Communes du Pays de Massiac, a été retenu par la Région Auvergne pour une subvention de 60 000 € sur le montant de dépenses suivant :

DEPENSES		Total TTC
Frais externes 20%	30 journées information / visite (déplacements collectifs, dégustation de produits, frais d'intervenants, etc.)	15 000 €
	Edition de documents de vulgarisation	6 000 €
Frais internes 78%	Salaire / charges / frais fonctionnement agent recruté 1 Equivalent Temps Plein 24 mois	80 000 €
Investissements matériels 2%	Equipement bureautique	2 000 €
TOTAL Dépenses		103 000 €

Il ajoute que des contacts ont été pris avec les services Leader du Pays d'Issoire et du Pays de Saint Flour. Les deux GAL Leader pourraient venir compléter le financement du projet. Ardes Communauté porterait donc ces deux demandes de subvention.

L'autofinancement serait à partager entre les 3 communautés et une convention en ce sens a été adoptée par le Cézallier et a été actée par la commission Dynamiques Economiques. Toutefois, trois hypothèses se présentent :

Hypothèse 1 : Ardes Communauté porte le projet pour les communautés de communes du Cézallier et du Pays de Massiac et le reste à charge est réparti à 3 parts égales

Le plan de financement serait alors le suivant :

		CCC	CCPM	Aco	Leader	Région
Documents de com.	6000	137,5	137,5	137,5	2063,5	3523,8
Frais externes	15000	0	0	0	6190,5	8809,5
Frais internes	80000	1333,33	1333,33	666,67	29682,36	46983,96
Investissements matériels	2000	438	438	438	0	686
TOTAL		1908,83	1908,83	1242,17	37936,36	60003,26

Hypothèse 2 : Ardes Communauté porte le projet pour la communautés de communes du Cézallier. Le reste à charge est réparti à 2 parts égales.

Le plan de financement serait alors le suivant :

		CCC		Aco	Leader	Région
Document de com	6000	206,25		206,25	2063,5	3523,8
Frais externes	15000	0		0	6190,5	8809,5
Frais internes	80000	2000		1000	30016	46983,96
Investissements matériels	2000	657		657	0	686
TOTAL		2863,25		1863,25	38270	60003,26

Hypothèse 3 : Ardes Communauté porte le projet. La communauté de communes du Cézallier participe à l'ensemble du programme et finance le reste à charge à part égale avec Ardes Communauté. La Communauté de Communes du Pays de Massiac met à disposition son chargé de mission agriculture à hauteur de 20 % de son temps et ne participe pas au financement du programme.

Après débat et à l'unanimité, le conseil décide :

- D'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention Leader auprès des GAL du Pays d'Issoire et de Saint Flour, dans le cadre des hypothèses 1 et 2.
- De valider la première hypothèse, sous réserve de l'accord des communautés de communes concernées et d'autoriser le Président à signer une convention en ce sens avec la communauté de communes du Cézallier et la communauté de communes du Pays de Massiac
- Si la première hypothèse ne peut se faire, de valider la deuxième hypothèse, sous réserve de l'accord de la communauté de communes du Cézallier et de la Région et d'autoriser le Président à signer une convention avec la communauté de communes du Cézallier en ce sens.
- De refuser l'hypothèse 3.
- De mandater le Président pour signer toute pièce utile à l'opération.

Bail emphytéotique du Pont Bascule de Moulet

Bernard Veissière rappelle que le Pont Bascule de Moulet a été construit à Dauzat sur Vodable sur une parcelle appartenant à la section de Moulet. Pour mémoire, le coût de cet investissement était de 120 000 € H.T.

En 2009, un vote de la section avait été organisé et avait été favorable à l'implantation du Pont Bascule et à la mise en place d'un bail emphytéotique de 99 ans.

Il précise qu'il s'agit désormais de finaliser l'opération. Un projet de bail a été établi par Maître Mangon, notaire à Ardes-sur-Couze. Il prévoit une location pour 99 ans, pour une redevance de 10 € par an. Un état des lieux contradictoire sera établi en interne entre la commune de Dauzat-sur-Vodable et Ardes Communauté. Les frais d'établissement du bail seront à la charge d'Ardes Communauté.

Le Président demande au Conseil de :

- Renouveler son accord sur le présent bail
- De l'autoriser à signer le bail et toute pièce utile à l'opération.

Accord unanime.

Environnement et transition énergétique

Extension du parc éolien du Saulzet

Le Président rappelle que, lors du précédent conseil, le projet d'extension / densification du parc éolien du Saulzet avait été évoqué et il avait été conclu de consulter les investisseurs potentiels pour qu'ils émettent une proposition d'organisation du projet et une proposition financière.

Un courrier a donc été produit en ce sens rappelant que :

1) Ardes Communauté pourra apporter son concours et son ingénierie pour :

- La réalisation de la maîtrise foncière (promesse de bail) sur la base de documents concertés et avec des indemnités / loyers versés aux propriétaires et exploitants qui seront a minima les mêmes que ceux du parc existant et qui seront versés dès le début du chantier
- La concertation politique locale et régionale avec les élus et les administrations.

2) Ardes Communauté souhaite que :

- La collectivité ne participe à aucun coût d'études ou autres dans le montage de ce projet
- La collectivité agisse avec un investisseur fiable dans le cadre d'une convention de partenariat sans prise de part dans une société de quelque nature
- Qu'un retour financier soit opéré, via Ardes Communauté et donc au profit des habitants du territoire ; ce retour prendra en compte le fait que les paysages et la ressource naturelle qu'est le vent, sont des biens communs du territoire en plus des apports d'Ardes Communauté en termes d'ingénierie foncière et de concertation, qui méritent rémunération.

Le Président présente les deux propositions reçues.

Proposition 1 : Société V.S.B. Energies Nouvelles

Les propositions faites par V.S.B. sont les suivantes :

- Mise en œuvre d'un projet de densification dans un rayon maximal de 3 km autour du parc éolien existant soit sur les communes de la Chapelle Marcousse, Roche Charles Lameyrand et Mazoires
- Un raccordement sur le poste source d'Issoire, seul où la capacité d'accueil est suffisante
- Un parc de 10 à 17 éoliennes de taille voisine de celles existantes pour 8 à 13,6 MW de puissance
- Un partenariat sous forme de convention, sans prise de part dans une société, avec une retombée pour :
 - o Les propriétaires et les exploitants des parcelles d'implantation à la même hauteur que pour le parc précédent (2000 € par an pour les propriétaires et 1000 € par an pour les exploitants)
 - o Les chemins, raccordement, aménagements ou espaces survolés
 - o Ardes Communauté, par le rachat des droits (hors fiscalité), à hauteur de 50 % :

	10 éoliennes (8 MW)	17 éoliennes (13.6 MW)
Fourchette basse	645 000 €	1 219 000 €
Fourchette haute	825 000 €	1 525 000 €

Sur cette somme, 190 000 € seraient versés sur forme d'acomptes à différents moments clefs de la démarche (signature des baux,...).

Cette proposition est plus avantageuse que les formules précédentes, par les loyers apportés sur l'ensemble de l'emprise, les acomptes proposés et le pourcentage de rétrocession (50 % au lieu de 30 %).

Proposition 2 : Société Eolfi

Eolfi propose deux scénarios :

- Soit la densification du parc existant pour environ 6 MW de sorte à pouvoir se connecter au poste source de Montaigu sans frais de raccordement élevés.
- Soit, un parc de 20 MW minimum pour que le projet soit économiquement viable au vu des frais de raccordement.

Il pourrait être proposé des éoliens de différents types, dont certaines plus grandes que les éoliennes existantes.

Les rémunérations pour les propriétaires etc sont sensiblement égales aux propositions de V.S.B. Pour Ardes Communauté, la rémunération proposée est de 60 000 € par MW, soit de 360 000 € à 1 200 000 € avec 5 000 € par MW au moment de la signature des promesses de bail.

Emmanuel Correia demande de situer la zone possible. Il s'agit de relier des lignes d'éoliennes existantes et d'en créer une nouvelle sur Roche Charles La Mayrand.

Roger Roche demande si cela cadre avec les Z.D.E.. Bernard Veissière indique que les Z.D.E. n'existe plus.

Il est remarqué que l'acompte proposé par V.S.B. au moment de la signature des baux (30 000 €) est moins important que chez Eolfi (5000 € / MW soit un minimum de 30 000 €). Le Président propose de poursuivre avec VSB et de négocier ce point.

Après débat, et avec trois abstentions (Emmanuel Correia, Eric Charroin par voie de pouvoir et Jocelyne Mansana), le conseil décide :

- Valider le projet d'extension du parc éolien du Saulzet
- Mandater le Président pour négocier avec V.S.B. une meilleure répartition des acomptes et pour signer une convention avec V.S.B. après négociation.

Aménagement du territoire

P.L.U.I valant P.L.H.

Le Président expose que les services de l'Etat demandent à Ardes Communauté de préciser si le P.L.U.I. prescrit contiendra une partie « Programme Local de l'Habitat ». Il donne une définition du P.L.H. :

Le PLH est l'outil retenu par la loi pour la programmation et l'évaluation de l'Habitat. Il comprend 3 grandes parties

- le diagnostic,
- l'énoncé des principes et des objectifs,
- le programme d'actions.

Il fixe des objectifs et des principes pour :

- dresser et mettre à jour l'état des lieux du parc de logements existant (privé et public) ;
- produire une politique cohérente répondant quantitativement et qualitativement aux besoins en logements, en assurant une offre de logement équilibrée et diversifiée entre les communes et entre les quartiers d'une même zone ;
- décider, mettre en œuvre et évaluer des actions de renouvellement urbain et maîtrise foncière (pour notamment limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, l'imperméabilisation des sols, la fragmentation écopaysagère,...) ;
- tous les types d'habitat, mais avec un objectif transversal de mixité sociale, en favorisant une répartition équilibrée des logements sociaux sur tout le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
- une période d'au moins 5 ans (généralement six ans, à l'échéance desquels il est révisé).

Le P.L.H. devra également prendre en compte les données du P.I.G. Habitat et le SCOT du Pays d'Issoire.

Le Président ajoute que :

- Ardes Communauté ne semble pouvoir être absente dans son document cadre d'urbanisme, de la problématique du logement.
- Le P.L.H. est subventionné par l'appel à projets DREAL pour lequel Ardes Communauté avait été retenu.
- Le P.L.H. peut être subventionné à hauteur de 30 % par le Conseil Départemental.
- Le Conseil Départemental pourrait subventionner les logements communaux désormais, à la condition qu'il existe un P.L.H. sur le territoire.

Ainsi, il propose au conseil de :

- Inclure un volet P.L.H. au P.L.U.I. qu'elle a prescrit
- Autoriser le Président à solliciter toute aide financière et signer toute pièce utile à l'opération.

Accord unanime.

Vie intercommunale et moyens associés

Fusion des communautés de communes : point d'étape, étude financière

Le Président expose que la démarche de fusion des 8 communautés de communes du Pays en une seule est en cours.

Ainsi deux ateliers d'élus ont déjà eu lieu. L'ensemble des conseillers communautaires ont été invités directement par Ardes Communauté et un courrier a été adressé à chaque maire de sorte à ce que les communes préviennent leurs conseillers.

Le premier atelier a eu lieu à Orbeil le 23 janvier 2016 et a traité des thèmes de l'agriculture, du tourisme, des maisons de services, de l'industrie - commerce - artisanat. Les synthèses de ces ateliers validés par le comité de pilotage ont été envoyées à l'ensemble des conseillers municipaux, par courrier ou par mail.

Le second atelier a eu lieu à Champeix le 6 février 2016 et a traité des thèmes de la culture, du sport, du patrimoine, et de l'enfance jeunesse. Les synthèses sont en cours de rédaction et seront validées par le comité de pilotage le 3 mars prochain puis diffusées.

Bernard Veissière souhaite que le maximum d'élus du territoire puisse se mobiliser pour ces ateliers.

Au vu des premiers ateliers, le Président ajoute qu'il semble nécessaire de se faire accompagner d'un bureau d'études pour les questions de finances et de fiscalité.

Pour cela, la communauté de communes de Lembron Val d'Allier a accepté de porter au nom des 8 communautés, l'étude financière et de solliciter une aide au titre de la D.E.T.R. au hauteur de 60 %.

Le coût de l'étude n'est pas encore connu. Il s'agit toutefois de valider la participation d'Ardes Communauté au coût résiduel après subvention (soit 40 % du montant de l'étude divisés entre les 8 communautés). Cette participation pourrait être calculée selon les mêmes règles que la contribution au Pays (part fixe + part variable en fonction du potentiel fiscal et de la population.

Accord unanime.

Personnel

Contrat de M. Emile Gillet

L'assemblée est informée que dans le cadre de la délégation qui lui est faite pour pourvoir aux besoins de personnels, le Président a procédé au renouvellement du contrat de M. Emile Gillet, chauffeur rippeur, pour une durée d'un an soit jusqu'au 18 janvier 2017. Il s'agit d'un contrat CAE à 35 heures.

Il est demandé au conseil d'acter cette décision.

Accord unanime.

Contrat de M. Jacques Pallut

Le Président rappelle que 3 chauffeurs sont nécessaires au transport des enfants vers le centre de loisirs. Il propose donc de recruter M. Jacques Pallut en CDD pour une durée de 8 mois, d'avril à novembre 2016 en vue de pourvoir à cette mission.

Accord unanime.

Le Président informe également le conseil qu'il a rencontré Antoine Dedecker et qu'il lui a signifié l'arrêt de son contrat au 30 avril prochain.

Il indique ensuite qu'Ardes Communauté est convoquée au conseil de discipline de M. Patrick Paul Bapt lundi 7 mars 2016.

Questions diverses

Prochaines dates :

5 mars 2016 à 9h à Sauxillanges : atelier « Réussir la fusion » sur les thèmes suivants : social, santé, gens du voyage, insertion, logement, politique de la ville.

5 mars 2016 à 11h à la salle polyvalente d'Ardes-sur-Couze : spectacle jeune public « Dans ma tête »

16 mars 2016 à 15h : Commission Intercommunal des Impôts Directs

19 mars 2016 à 14h à la salle polyvalente d'Anzat : Printemps des poètes.

29 mars 2016 à 19h : Conseil d'administration du C.I.A.S.